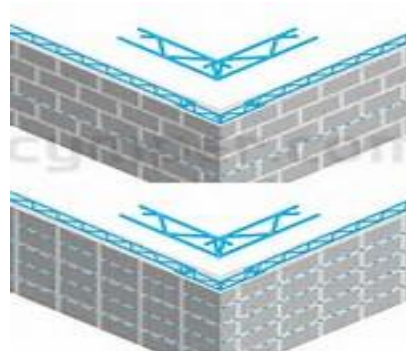
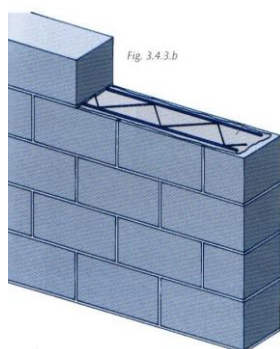
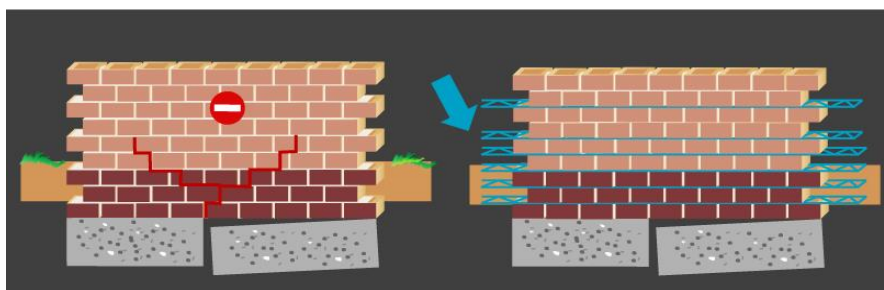


Les armatures pour maçonneries

Il est parfois obligatoire de placer des armatures dans la maçonnerie, ces armatures ont pour but de renforcer le mur afin d'éviter les fissures dues au mouvement du sol, ou aux autres contraintes. Il est alors obligatoire de respecter les règles de pose de ces armatures. Redoublement de minimum 20cm, positionnement correct dans les coins, et mise en œuvre suivant les consignes du fabricant.



Comme matériau de construction, la maçonnerie possède d'excellentes propriétés de résistance à la compression mais affiche un mauvais comportement en cas de contrainte. En revanche, le renforcement de votre maçonnerie à l'aide d'armatures offre une résistance et une flexibilité supplémentaire et vous permet un contrôle total sur les performances de votre ouvrage.



Maçonnerie sans armatures

Placement d'une armature

